

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX, en présence de M. le Sous-Préfet d'Avallon.

*Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, LEFEVRE, RAVELLI, Mesdames BEL, FORET et FOUCHET
M. RECORDON arrive en cours de séance*

Absents et excusés : M. VILLIERS donne procuration à M. BARBIEUX

*La séance est ouverte à 9h.
Mme BEL est nommée secrétaire de séance.*

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe de la signature publique, à la fin du Conseil, de la Convention de financement et mise à disposition de La Goulotte avec l'association Fondation Zervos.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le maire remercie M. Abdelmajid TKOUB de sa présence en ce samedi matin, démontrant par là même l'intérêt qui est porté à notre commune.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Fouchet rappelle que trois sujets sont en attente : le devis des travaux en forêt, la signature de l'étude Zervos, et la convention pour un refuge chauves-souris.

M. le maire renvoie ces points à l'ordre du jour du prochain conseil Municipal.

I - Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 1er et 21 décembre 2017 et du 13 janvier 2018

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux des 1er et 21 décembre 2017 et du 13 janvier 2018

II - Affectation du fonds de concours intercommunal sur la voirie

M. Ravelli informe que chaque commune doit communiquer à la communauté de communes, avant le 31 janvier, les portions de routes dont elle envisage la réfection, en faisant appel au fonds de concours proposé par la CCAVM à hauteur de 49,9 % maximum du montant des travaux. Pour Vézelay, le fonds de concours est de 15 341€13 maximum pour 2018. Si elle n'a pas d'affectation en 2018, cette somme peut se cumuler sur 3 ans. Le Conseil municipal souhaite utiliser dès 2018 le fond de concours, et l'employer à la réfection de la route qui va à Fontenay (partie qui va du Centre Girard de Roussillon jusqu'à la limite communale, soit environ 2 km), ainsi qu'à des travaux d'écoulements et de busage de la route de Versauce en préalable de sa réfection à programmer en 2019.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le fond de concours à la réfection de la route de Fontenay et à l'entretien des écoulements de la route de Versauce.

III - Contribution de la commune au SDIS

M. le maire explique que compte tenu du nouveau calcul des contributions, en fonction du nombre d'habitants, la contribution de la commune de Vézelay baisse : 19 860,45 € au lieu de 22 066,92 € l'année dernière.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à régler la contribution 2018 au SDIS pour un montant de 19860,45 €

Monsieur Ravelli signale que le SDIS 89 est particulièrement bien équipé et performant.

IV - Parcelles communales : déboisement et exploitation viticole

M. le maire explique que la commune pourrait envisager de déboiser une parcelle municipale qui se situe à l'intérieur de périmètre de l'appellation viticole *Vézelay*, pour la louer à un viticulteur, afin de garantir un revenu régulier à la commune.

M. Ravelli précise que sur 260 ha classés en AOC seuls une centaine sont actuellement plantés, ce qui laisse la place à l'installation de nouveaux viticulteurs.

Les parcelles concernées se trouvent entre le chemin de ronde sud et la route d'Asquins. Il convient de demander l'autorisation de défrichage à la DDT. Mme RUVILLY de la DREAL est favorable à ce projet.

Mme FORET demande dans combien de temps la plantation pourra rapporter effectivement de l'argent à la commune. Elle attend de connaître le coût réel de l'opération pour la commune.

M. le maire précise qu'il ne s'agit pas d'engager les travaux, mais d'autoriser le maire à entreprendre les démarches pour obtenir les autorisations de déboisement et de plantation. Les devis viendront dans un second temps.

Mme FOUCHET confirme que la commune est propriétaire des parcelles D190 et D282 et D280. Cela représente moins de 2 ha au total. Elle suggère que ces trois parcelles soient prises en compte dans les demandes d'autorisation.

M. LEFEVRE demande pourquoi ce ne serait pas le preneur qui prendrait en charge le déboisement, et pourquoi ne pas envisager plutôt de vendre ces parcelles ?

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

M. HECQUET précise que des viticulteurs pourraient être intéressés s'ils sont propriétaires de la parcelle plus que s'ils en étaient locataires.

Mme FOUCHET rappelle ses réserves liées à la topographie (pente prononcée), qui interdit le travail mécanisé sur ces parcelles et constitue une contrainte lourde pour l'exploitant. Sommes-nous bien certains que cette parcelle, qui n'est pas en orientation plein sud, peut réellement intéresser un viticulteur ? Dans le cas contraire, procéder à un défrichage inutile en défigurant ce versant de la colline serait une atteinte dommageable au site. La solution de la vente permettrait que le risque soit à la charge du nouveau propriétaire et non de la commune. Et c'est lui qui demanderait les droits de plantation.

M. le maire rappelle l'opinion de M. VILLIERS : il souhaiterait que cette vigne soit exploitée directement par la commune.

M. le maire souhaite que la commune entreprenne les démarches d'autorisation de défrichage qui de toute façon valoriserait la parcelle en vue de la vente.

Mme FORET demande si cette parcelle est en AOC Bourgogne ordinaire ou AOC Vézelay, afin de pouvoir estimer le coût à l'hectare.

M. LEFEVRE rappelle que l'autorisation de défrichage de la parcelle en question avait été accordée il y a 7 ans. Mais ce n'est pas la garantie absolue qu'elle sera à nouveau autorisée cette année.

Mme FOUCHET rappelle que la commune a décidé de favoriser le passage en bio, par bail rural environnemental, des terres agricoles appartenant à la commune. Elle souhaite, en cas de location, qu'un tel bail soit envisagé aussi pour ce terrain.

M. le maire propose de voter sur la demande d'autorisation de déboisement en vue d'une potentielle mise en culture de vigne.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à entreprendre les démarches pour demander l'autorisation de déboisement des parcelles D190 et D282 et D280, en vue d'une potentielle mise en culture de vigne.

V - Mode de gestion du musée de l'œuvre Viollet-le-Duc

M. le maire rappelle que le musée communal – dans lequel sont exposées des sculptures médiévales originales de la basilique, déposés lors des travaux de Viollet-le-Duc – est administré depuis son ouverture par l'« association des amis de la sculpture » qui assure l'ouverture au public de ce musée et l'embauche de personnel saisonnier.

Ce fonctionnement pose un certain nombre de difficultés ; il est donc nécessaire de se positionner pour savoir comment ce lieu doit être régi à l'avenir.

M. LEFEVRE explique que l'association a été mise en place à l'ouverture du musée parce que la municipalité ne souhaitait pas le gérer en direct. En fait c'est une gestion municipale déléguée puisque l'association est composée uniquement de conseillers

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

municipaux, n'a pas d'adhérents et reçoit une subvention de la mairie pour assurer le salaire des gardiens.

« La partie administrative avait été largement assurée dans le passé par le secrétariat de mairie. Je me retrouve à présent, en tant que président de l'association, à gérer des questions totalement administratives (paies, contrôles URSSAF) pour lesquelles je n'ai pas la compétence et dont le secrétariat de mairie ne souhaite pas occuper.

Je propose que le musée de l'œuvre repasse en régie municipale, parce que de facto c'est un bâtiment municipal. Mme FABRE a-t-elle pu donner un avis ? »

Les coûts salariaux sont d'environ 6 000 euros, pour environ 2 500 euros de recettes.

M. le maire rappelle que dans le cas d'une gestion municipale, il faut un régisseur et un régisseur adjoint qui perçoivent les coûts d'entrée.

Mme FOUCHET demande si l'alternative du chèque emploi associatif a été étudiée. M. LEFEVRE précise qu'il n'a pas réussi à mettre en place ce système, pour lequel il faut connaître les taux de cotisations applicables, ainsi que la convention collective.

M. le maire précise qu'il faut faire le choix entre passer en régie municipale ou renouveler l'association.

Mme FOUCHET rappelle que quel que soit le choix, il faut mettre les statuts de l'association à jour, pour permettre soit de la continuer, soit de la dissoudre. C'est donc la première opération à effectuer. Elle demande donc à pouvoir consulter les statuts actuels.

M. le maire suggère qu'une AG (et/ou AGE) soit convoquée avant fin février, et qu'une étude soit faite sur la possibilité d'utiliser des chèques emplois associatifs, afin de prendre une décision rapidement et avant la réouverture en avril. M. HECQUET, LEFEVRE et Mme FOUCHET suivront ce dossier avec l'appui du secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de remettre la question au prochain conseil.

VI - Mise au point sur le diagnostic d'aménagement du parvis de la basilique Sainte Marie-Madeleine

M. le maire rappelle qu'une étude de diagnostic en vue de l'aménagement du parvis a été confiée à 2BDM (M. Frédéric Didier) en lien avec la « convention cadre » pour la restauration de la basilique et de ses environnements immédiats.

Cette étude a permis de recueillir des données sur les réseaux, le sous-sol, l'éclairage, les contraintes de cet environnement. Elle contient également une partie pré-esquisse d'aménagement – qui n'est pas un engagement formel à réaliser cette proposition.

La pré-esquisse, dans ses versions premières, a donné lieu à plusieurs réunions et à des discussions sur un certain nombre de points qui ne sont pas admis par le conseil municipal ni par la population.

Une dernière version du document a été remise le 9 novembre.

Aujourd'hui il convient de faire une réponse qui fasse apparaître clairement nos points de désaccord. Si nous devons progresser dans cette démarche de rénovation du parvis, il faudrait un cahier des charges extrêmement clair.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

Certaines remarques transmises ont été prises en compte, comme le belvédère qui a été abandonné et l'aménagement de l'espace du monument aux morts.

Mais d'autres éléments, comme le muret sur le parvis, les revêtements de sol, etc n'ont pas été retenus. Il faut signifier très clairement les attentes et les non-attentes, et la nécessité d'un travail qui soit homogène avec celui qui a été proposé par le cabinet *Cité Site* pour l'aménagement des espaces publics.

M. LEFEVRE prend acte du diagnostic, de la qualité des analyses des réseaux et des sous-sols, mais il n'est pas certain qu'un consensus existe autour des aménagements proposés. Il pose la question d'un concours pour un travail optimisé sur ce lieu qui est un point central, majeur dans le périmètre de la basilique et dans le Vézélien.

M. DUJARDIN demande si M. le Sous-Préfet a eu connaissance de la proposition de courrier émanant du conseil municipal suite aux échanges du séminaire de janvier ? Il considère que la position du Conseil municipal y est clairement définie.

Mme FOUCHET rappelle la réunion du 21 avril 2017, qui a donné lieu à un compte rendu réalisé par les services et signé par M. le Sous-Préfet, transmis à M. Didier et dont la partie concernant le parvis proprement dit n'a pas été prise en compte. Elle rappelle que Mme Arcé s'était engagée à rédiger un cahier des charges en fonction des lignes définies lors de cette réunion. Elle précise que dans la « *Convention d'application relative au programme préalable à l'Opération Grand Site* » signée en octobre 2016, l'article 10 fait référence à l'article 5 de la « convention cadre » générale qui précise qu'il peut y avoir des conditions de révision (comme la révision de la partie confiée préalablement à M. Decaris, action n° 4). Il lui semble que juridiquement, rien ne s'oppose à ce qu'une modification puisse intervenir si la commune choisissait de s'orienter vers la voie d'un concours d'architectes.

Arrivée de M. RECORDON

Mme BEL parle du coût : les travaux initiés par un architecte en chef des monuments historiques sont beaucoup plus chers que ceux prévus par un autre architecte. Est-ce que l'on ne pourrait pas avoir une chance d'un meilleur rapport qualité / prix avec un autre architecte ?

M. LEFEVRE pose la question du planning. Les travaux de la façade vont commencer en janvier 2019 et vont durer environ un an. Donc les travaux du parvis ne démarreraient pas avant janvier 2020. Ce qui laisse largement le temps de rouvrir une consultation plus large. Le timing nous le permet, cela ne nous retardera pas.

Mme FOUCHET rappelle que ce parvis est fait pour des décennies voire bien plus, donc il vaut mieux prendre le temps.

M. HECQUET voudrait avoir connaissance de ce qui était écrit dans le cahier des charges de l'esquisse qui lui a été demandée. Il a entendu plusieurs fois des personnes compétentes dire que c'est une erreur de commencer par le parvis, parce que c'est l'élément emblématique et que le risque de ratage est trop élevé.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

Mme FOUCHET rappelle que le projet de rénovation des espaces publics passe par une zone-test dans une rue secondaire : n'est-il pas raisonnable d'attendre que ces tests soient effectués pour se lancer dans le parvis ?

D'autre part, ne serait-il pas intéressant d'aller voir plus profondément ce qui se passe sous le parvis sur le plan archéologique ? Des éléments remarquables ont été découverts sous les espaces récemment fouillés au début de la rue du Château, mais seuls deux sondages ont été réalisés sur le parvis. Est-ce qu'il ne faudrait pas approfondir les études archéologiques avant de se lancer dans une opération qui recouvrira tout définitivement ? Ces recherches permettraient d'avoir des éléments nouveaux à intégrer pour la détermination des revêtements du parvis.

M. HECQUET précise que le comité scientifique avait exclu auparavant le fait d'effectuer des fouilles archéologiques exhaustives sur le parvis.

M. le Sous-Préfet rappelle que c'est la municipalité qui a la main sur le projet. Mais il alerte sur plusieurs éléments

- Sur la méthode : on voit resurgir des questions qui sont les mêmes depuis un an. Il faut être extrêmement pragmatique. On n'a pas encore répondu aux points de désaccord avec M. Didier, qui portent sur une toute première ébauche, et on est déjà en train de remettre en cause la collaboration avec lui. En termes de fairplay avec le maître d'œuvre, c'est limite. Épuisons le travail d'échange, et si au bout du compte nous ne sommes pas satisfaits, il sera temps de reposer la question.
- Les relations avec un maître d'œuvre ne sont jamais simples. Le fait de changer ne résoudra pas tous les problèmes. Par définition ce sont des relations complexes. Il faut de l'habileté quel que soit l'interlocuteur, surtout sur des projets de cette envergure.
- Sur la question des délais. Il y a un an déjà on a renoncé à faire des fouilles approfondies sur le parvis, pour éviter de trop rallonger les délais.
- Sur la question du droit, il y a une logique dans la proposition d'un accord-cadre. Cela favorise une appréciation globale de la question. Il vaut mieux avoir un seul interlocuteur compétent, que plusieurs interlocuteurs qu'il va falloir coordonner. On a déjà eu la question Decaris / Didier. Faire entrer un nouvel interlocuteur complexifiera encore le sujet. Ne démultipliez pas non plus les interlocuteurs.
- Finissez la période d'échange et de contradiction avec M. Frédéric Didier. En cas de blocage indépassable on verra ce qu'on pourra faire, mais on n'en est pas encore là.

M. LEFEVRE : Quand nous avons décidé du lancement de l'étude sur les espaces publics, je me suis demandé comment Cité Site et M. Didier allaient cohabiter. Mais je dois avouer que je n'ai pas de coup de cœur pour le projet de M. Didier. Ce qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas particulièrement pas emballant. Je souhaite donner leur chance à des personnes qui peuvent avoir des idées différentes. On n'est jamais à l'abri d'une bonne surprise !

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

M. le Sous-Préfet estime que les chantiers menés par M Didier à Vézelay ont jusque-là donné satisfaction. Il met en garde sur l'appel à un troisième intervenant, qui complexifierait encore les relations et conseille de rester sur une logique globale, plus facile.

Mme BEL précise qu'elle ne remet pas en cause les compétences de M. Frédéric Didier pour la Porte Neuve ou la Basilique. Mais le revêtement devant la Porte Neuve est d'une tristesse désespérante, et M. Didier propose quelque chose d'analogue pour le parvis. Il faudrait une véritable cohérence entre le travail de M. Didier et celui de *Cité Site*, qui propose des solutions beaucoup plus séduisantes et respectueuses de l'image de Vézelay pour l'ensemble des espaces publics.

Mme FOUCHET signale qu'il y a un an, on ne connaissait pas l'intérêt historique et patrimonial de ce qui a été découvert devant le cloître. La question est la même pour d'éventuelles fouilles sous le parvis.

D'autre part, elle rappelle les points qui ont été transmis à M. Didier après la réunion d'avril en sous-préfecture, et dont il n'a pas tenu compte. Au contraire, il écrit : « en revanche, il a été clairement dit lors de cette réunion que les propositions d'aménagement du parvis seraient maintenues inchangées. » ! Le fairplay ne peut pas être en sens unique. Elle cite plusieurs alinéas du relevé de conclusions de cette réunion, qui n'ont pas été pris en compte.

M. le maire rappelle que M. Didier a fait ce qui lui était demandé : étude des réseaux, de l'archéologie, de l'éclairage, et même la réalisation d'une pré-esquisse. Pour cette pré-esquisse il a été sourd à un certain nombre d'éléments. Avant d'aller plus loin dans la dénonciation ou la modification de contrat, il est opportun d'écrire à M. Didier pour lui écrire les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, et lui demander des évolutions ainsi que des propositions de revêtement.

M. le Sous-Préfet rappelle son souhait que la municipalité soit force de proposition, et soit extrêmement précise.

M. HECQUET rappelle que la séparation matérialisée entre le passage des voitures et les piétons est obligatoire. (La solution idéale serait un parvis entièrement piéton, mais elle n'est pas réalisable). Il faut une séparation physique. La solution des bornes démontables semble exclue par l'ABF. Que peut-on mettre comme séparation autre que des bornes escamotables ?

M. le maire donne lecture du courrier proposé. Envoyé en recommandé avec AR, il peut constituer un préalable à la suite de la démarche.

Cette lettre est un préalable à toute poursuite de travail avec M. Frédéric Didier.

Mme FOUCHET fait préciser que le mobilier ne soit pas « modulable », mais amovible, et que la demande sur les matériaux tienne compte de ce que l'on peut attendre en terme « d'esprit du lieu ». Il ne s'agit pas seulement de choix techniques sur le matériau.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

Mme BEL parle du coup de cœur unanime face aux propositions du cabinet *Cité Site* sur les espaces publics. Elle souhaite que M. Didier puisse vraiment travailler avec M. Jouffroy.

M. LEFEVRE demande si l'on n'aurait pas intérêt à séparer clairement dans la rédaction la question diagnostic et la question pré-esquisse. Il signale que le lancement de l'étude parvis est antérieur au changement de sens de circulation. À présent, le flux de véhicules sur le parvis est bien inférieur à ce qui était prévu au départ.

Mme FOUCHET, sur la partie coût, rappelle la fourchette de prix initiale (bien inférieure aux propositions de M Didier), qu'il conviendrait de respecter.

M. HECQUET signale que dans les lieux de pèlerinages les plus fréquentés, il n'y a généralement pas de grands parvis dégagés devant les sanctuaires. Et il demande combien de fois dans l'année Vézelay accueille un nombre de visiteurs qui emplisse entièrement le parvis ? C'est l'objection de M. Frédéric Didier, et de l'ABF qui nous dit que du mobilier urbain déplaçable est un mobilier dégradable.

M. le maire propose de finaliser le courrier en fonction des réactions d'aujourd'hui, et de le faire circuler pour validation auprès des membres du Conseil municipal.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 9

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'envoi du courrier évoqué ci-dessus à M. Frédéric Didier après relectures et amendements par les membres du conseil.

VII - Mise au point sur l'étude préalable à l'aménagement et au développement de la commune

M. le maire rappelle que cette étude a été confiée à l'agence *Cité Site*, que les délais ont été respectés, et que la proposition, remise le 11 décembre, prend en compte la démarche exemplaire de concertation, les réunions organisées avec le comité de pilotage et avec la population.

Elle a donné lieu à 24 propositions d'actions dont une proposition transversale, parmi lesquelles huit grandes opérations ont été choisies comme prioritaires.

Pour Madame FOUCHET le diagnostic a permis de revisiter les éléments constitutifs de Vézelay et de les mettre en perspective. Les Vézéliens ont pu contribuer en apportant leur vision et les éléments auxquels ils tenaient.

Ce travail correspond à un vrai besoin. Les grands travaux sur la basilique et les remparts sont indispensables, mais il est nécessaire que l'écrin soit à la hauteur du joyau. Les coûts envisagés pour les neuf premières années sont d'environ 6 millions

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

d'euros. Ce n'est pas prohibitif, si l'on tient compte du fait que les derniers grands travaux effectués à Vézelay par la commune datent du début des années 2000 (Place du Champ de Foire).

Quand M. Jouffroy est venu présenter les conclusions et propositions, le Conseil municipal a été unanime pour souhaiter ne pas en rester au stade de l'étude, mais de pouvoir commencer la démarche dès 2018.

Le tableau synoptique nous propose un programme d'action qui fonctionne en cascade avec une logique de réalisation.

Les propositions de *Cité Site* ouvrent de nouvelles perspectives pour Vézelay : des itinéraires de traverse, un programme de 7 jardins à thème, qui peuvent être de nouvelles dimensions touristiques. Ils ne sont pas contentés de réparer nos manques, mais ils proposent des atouts supplémentaires pour Vézelay, pour un public plus large. Nous espérons un appui fort de l'Etat pour que des travaux puissent débuter en 2018.

M. DUJARDIN dit que cette étude permet de commencer dès cette année par l'opération test de la rue des Bochards. Le montant de départ est estimé à 140 000 euros. Il ne faut pas perdre de temps, et nous attendons que les services de l'Etat nous aident à réaliser ce projet.

M. le maire rappelle que ces grandes ambitions, la municipalité ne pourrait pas les réaliser seules, d'où la nécessité d'avoir des partenaires, donc de mettre en place un comité de pilotage avec des partenaires institutionnels, un peu à l'image du comité des financeurs, pour les travaux de la basilique, qui a permis d'exprimer une volonté commune de mise en œuvre.

Pour que la population ait confiance dans cette démarche, il faut que ces réalisations commencent tout de suite.

M. le Sous-Préfet confirme que le fait de donner un nouveau souffle à Vézelay est une évidence. Nous avons un territoire exceptionnel, mais qui n'a pas atteint le développement nécessaire. Il n'est pas adapté à l'accueil des touristes qui devraient arriver encore plus nombreux avec l'aboutissement de la démarche OGS. Il faut que les partenaires éventuels s'imprègnent de cette étude, qui est en ligne avec les attentes d'une commune dont la réalité n'est pas aujourd'hui en adéquation avec ses besoins.

Sur le comité de pilotage, le Préfet lui-même s'y est engagé. Il faut partir sur l'idée d'une structure qui coordonne. Cette étude arrive au bon moment, et comble un manque de réflexion globale.

Réfléchissons dès début février sur la composition de ce comité de pilotage pour prévoir une réunion dès fin février début mars, où le responsable de cette étude viendrait la présenter en une vingtaine d'éléments de diaporama. Il y a des choses qu'on peut commencer tout de suite, d'autres qu'il faudra échelonner. Il faut aussi élargir les sources de financement, au-delà des financeurs publics et pourquoi pas trouver aussi des financements privés, de grands groupes mais aussi de crowdfunding. C'est une stratégie, qu'il va falloir intégrer. Il va falloir être ingénieux, offensifs dans la recherche d'aides et profiler les demandes en fonction des opportunités de financement (développement durable...), travailler notre communication.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

M. le maire confirme qu'il faut travailler sur la communication, car l'attente est forte, aussi bien auprès de la population et des visiteurs, qu'en direction des financeurs.

M. le Sous-Préfet rappelle que les financements européens sont insuffisamment captés par la région. Il faudra avoir une personne identifiée (Conseil départemental, Etat,... ?) qui porte la gestion de projet dans la durée pour une continuité.

L'OGS est encore un cadre à définir, et le Conseil départemental ne pourra jamais libérer le temps qu'il faut. Il faudra une personne ou une équipe avec la compétence et le temps disponible qui va pouvoir se mettre en liaison avec toute une série d'acteurs déjà au travail sur le Vézélien et qui soit en capacité de mobiliser d'autres financeurs. C'est un travail qu'il faut pouvoir mutualiser.

Ce sont des phases où il faudra être très ouvert sur l'extérieur, très souple, très à l'écoute, et pour ça trouver la bonne personne. Vous avez besoin d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui va pouvoir solliciter les éventuels maîtres d'œuvre. Un travail de coordination très important, et un savoir-faire en matière de recherche de financement, de communication, et un minimum de technicité dans les marchés.

Il y a une hiérarchie des choix et de réalisations à faire.

C'est un projet d'aménagement communal qui a une portée beaucoup plus large.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 9

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'aménagement des espaces publics présenté par l'agence d'architecture Cité Site et affirme sa détermination de voir ce projet démarrer dans les plus brefs délais, en sollicitant l'aide et le soutien de tous les financeurs potentiels.

VIII - Modification du temps de travail de postes administratifs

M. le maire explique qu'il conviendrait de faire passer le poste d'adjoint administratif principal de 30h à 35h, et de faire passer le poste d'adjoint administratif – actuellement vacant – de 35h à 30h.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le temps de travail des postes administratifs comme indiqué ci-dessus.

IX - Déclaration d'intention d'aliéner

Les parcelles bâties AB 272 et AB 274 sont mises en vente et ont trouvé un acquéreur.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

Madame FOUCHET demande si le Conseil départemental a été informé de cette mise en vente, sachant que ces bâtiments jouxtent le musée Zervos, et pourraient l'intéresser pour le futur développement du musée.

Dans l'incertitude, le conseil municipal décide de reporter cette décision à la prochaine séance.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour :

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la décision à sa prochaine séance, après consultation du Conseil départemental.

X - Questions diverses

M. le maire explique qu'un essai va être fait pour modifier le ramassage des ordures ménagères : il pourrait être réalisé par un camion de plus petite taille, qui pourrait passer sous le Pontôt et assurer le ramassage sur l'ensemble des rues – y compris les plus petites. Cela pourra entraîner des changements dans les dates de passage.

M. le maire annonce que l'UNA du Vézélien a fusionné avec l'UNA du Serein. Madame Guignepied a été élue présidente du Conseil d'administration, contrairement à ce qui était attendu, ce qui a entraîné plusieurs démissions. Cela pourra nous amener à nous interroger sur la subvention que la commune verse à cet organisme.

Mme FORET rappelle qu'elle avait repris le dossier il y a deux ans et demie dans une situation très difficile et qu'elle a sauvé 40 emplois. Son éviction ne vient pas des membres du Vézélien, mais de l'Isle sur Serein.

Elle n'a pas signé les nouveaux statuts de l'UNA car elle considère que ces nouveaux statuts n'ont aucune cohésion avec ce qui a été décidé au moment des votes.

M. le maire signale que deux des agriculteurs qui devaient signer des baux veulent renégocier le tarif de leur location. Rendez-vous a été pris avec eux, mais il ne souhaite pas revenir sur les décisions du conseil.

M. RECORDON demande ce qu'il en est de la demande de la commune de Saint-Père d'acheter une parcelle vers les Fontaines Salées. M. le maire dit qu'il n'y a pas eu de réponse au précédent courrier envoyé à M. Guyot suite au refus du conseil.

M. DUJARDIN annonce qu'il a rencontré M. Mazerand en vue de l'aménagement de la salle des Bois de la Madeleine, et que celui-ci devrait faire des propositions.

Mme FOUCHET a participé à toutes commissions en vue du renouvellement de la labellisation et de la charte du Parc du Morvan pour 2020-2035. Les documents sont en

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2018

voie de finalisation, notre territoire est bien pris en compte, notamment pour l'OGS du Vézélien.

Un courrier a été reçu de l'ONF en retour du nôtre (envoyé à l'ONF à la suite du conseil municipal de décembre), il demande une réponse circonstanciée et complète. Il sera nécessaire que la commission forêt se réunisse.

Gérard RAVELLI : une information au sujet du lagunage en commun avec Saint-Père. Le pompage des boues qui devait avoir lieu en 2017 a été reporté parce qu'on y a trouvé du mercure. Les coûts seront donc supérieurs, car un tiers des boues devront être séchées et traitées. Le coût initial prévu était de 40 000€ HT, mais pourra s'élever à 80 000€. La fréquence d'entretien est normalement d'une dizaine d'années, mais il n'avait pas été fait depuis une trentaine d'années.

Mme FORET dit que malgré les coussins berlinois et les panneaux de limite de vitesse, la traversée des Bois de la Madeleine est extrêmement dangereuse, du fait de six personnes qui font des excès de vitesse inconsidérés et mériteraient d'être verbalisées. M. DUJARDIN évoque la solution de radars pédagogiques.

M. le Sous-Préfet explique qu'il organise plusieurs réunions avec les services de sécurité et les diverses communes concernées par ce type de problème, pour une identification des points « à risque » avec le Conseil départemental et qu'il va prendre en compte également les problèmes des Bois de la Madeleine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Lionel RECORDON
David LEFEVRE	Monique BEL	Emmanuel DUJARDIN	Marianne FOUCHET
André VILLIERS	Micheline FORET		